

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	1

## 1 PRESENTATION GENERALE

Notion de PEV : La PEV ou partie d'évaluation est l'élément de gestion en bâti. Une PEV correspond à une fraction de local caractérisée par son affectation et faisant l'objet d'une évaluation distincte. Un local est constitué d'au moins une PEV.

### 1.1 Description du fichier

Le fichier bâti regroupe par direction l'ensemble des informations concernant le local et la PEV. Le local est identifié par son numéro invariant, par son indicatif cadastral complété des numéros de bâtiment, d'escalier, de niveau et de porte (ba, es, ni, ordre) ou par son adresse complétée de (ba, es, ni, ordre).

Il permet de disposer pour un local donne de son descriptif, de son évaluation et des bases de taxation. L'attribution du local à son propriétaire est assurée par l'intermédiaire du compte communal.

1. Support de diffusion : cédérom au format ASCII.
2. Les enregistrements ont une longueur fixe de 200 caractères.
3. Pour les fichiers extraits via le catalogue et avant transfert sur le support de transmission, le DSNAME du fichier est ART.DF21.Ddir.B\*\*\*.Jjjj.Hhhhh.Bxxxxx  
Le 3ème index fournit la direction d'extraction, le 4ème fournit le numéro d'ordre de génération du fichier dans la série bâtie, le 5ème et le 6ème donnent le jour et l'heure de création, le 7ème rappelle le n° de la demande qui a provoqué le traitement ARTDF.
4. Les 35 premiers caractères forment l'indicatif.  
La gestion des établissements industriels nécessite de nouveaux arguments de tri : Ils sont, dans l'ordre :
  - Direction et la commune positions 1 à 6
  - Numéro invariant du local positions 7 à 16
  - Numéro de pev positions 28 à 30
  - Année d'immobilisation pour les articles exonérations et taxation des établissements industriels positions 24 à 27
  - Type d'article positions 31 - 32
  - Numéro de descriptif ou le numéro d'ordre d'exonération. positions 33 à 35
5. Ce fichier est constitué à la demande sur une situation des fichiers fondamentaux réputée au 1er janvier (date D4), pour un champ géographique au moins égal à la commune.

DATE	DESCRIPTION	FICHIER	PAGE
28/04/2009	DE FICHIER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	2

## 1.2 Organisation du fichier

Il se compose des enregistrements suivants :

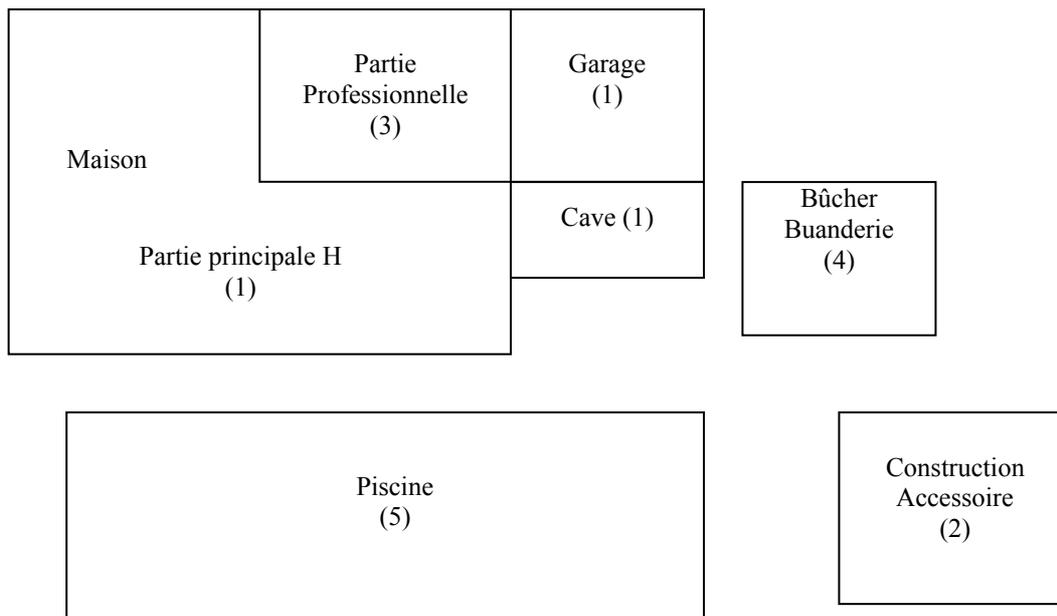
1. **Article Tête Direction** : cet article a un indicatif tronqué à la direction (3 premiers caractères) complété à low-value; il contient le libellé de la direction, la mention D4, la date réelle du traitement constitutif du fichier initial de la direction, le top intégration ou non de la révision, l'année de campagne.
2. **Article de type 00** : cet article a un indicatif tronqué au numéro invariant; il comprend l'indicatif cadastral (section, plan, ba, es, ni, ordre) et l'adresse du local (voie, voirie). Sa présence est obligatoire.
3. **Article de type 10** : de même indicatif que l'article 00, il contient les données générales du local. Sa présence, suite à l'article 00, est obligatoire.
4. **Article de type 21** : d'indicatif servi jusqu'au niveau pev, il contient les données générales de la pev. Sa présence, suite à l'article 10, est obligatoire.
5. **Article de type 30** : facultatif, il contient l'exonération temporaire de la pev à laquelle il est rattaché. Une pev peut théoriquement bénéficier de 0 à 15 exonérations différentes. L'indicatif est entièrement servi, le numéro d'ordre varie de 001 à 015.  
 Spécificité des établissements industriels :
  - L'année d'immobilisation est présente juste avant les numéro de pev. Il peut théoriquement y avoir de 0 à 15 exonérations différentes par année d'immobilisation.
  - Les exonération permanentes sont gérées comme des exonérations temporaires avec une année de retour à imposition à zéro.
6. **Article de type 36** : unique et obligatoire pour chaque pev, c'est l'article taxation de la pev. De même indicatif que l'article 21, il contient par collectivité concernée la part de valeur locative imposée en valeur 70 et en valeur de l'année, ainsi que la base d'imposition de l'année.  
 Pour les établissements industriels, l'article est également unique; l'année d'immobilisation présente devant le numéro de PEV est servie en « High Value ».
7. **Article de type 40** : c'est le descriptif de la partie principale habitation (DHA). Il a même numéro de pev que l'article 21 dont il dépend et son numéro de descriptif est égal à 'H'. C'est aussi le descriptif de construction accessoire rattachée à une partie principale; dans ce cas, le numéro de descriptif peut varier de 'HA' à 'HZ'.
8. **Article de type 50** : c'est le descriptif de la pev non affectée à l'habitation (DNH). Il a même numéro de pev que l'article 21 dont il dépend et son numéro de descriptif est égal à 'P01'. Il est unique pour une pev.
9. **Article de type 60** : c'est le descriptif de dépendance. Celle-ci peut être rattachée à une partie principale (elle aura même numéro de pev), elle peut être évaluée distinctement, elle peut être rattachée à une dépendance évaluée distinctement. Le numéro d'ordre de son indicatif varie de '003' à '999'.

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	3

### EXEMPLE DE LOCAL

Un local mixte Habitation-Professionnel, comportant :

1. une partie principale habitation (1) avec éléments incorporés,
2. une construction accessoire à usage d'habitation (2),
3. une partie principale professionnelle (3),
4. une dépendance rattachée à la partie principale H (4),
5. une dépendance de pur agrément évaluée distinctement (5).



Représentation du local dans le fichier :

indicatif	pev	art	ordre
invariant	00		indicatif adresse
invariant	10		données générales local
invariant	001	21	pev partie principale habitation
invariant	001	40	H descriptif partie principale H et éléments incorporés (1)
invariant	001	40	HA descriptif construct. accessoire (2)
invariant	001	60	001 descriptif dépendance (4)
invariant	002	21	pev partie professionnelle
invariant	002	50	P01 descriptif partie professionnel (3)
invariant	003	21	pev dépendance évaluée distinctement
invariant	003	60	001 descriptif dépendance (5)

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	4

### 1.3 Modifications du fichier

#### 2009 :

Les modifications 2009 figurent en caractère gras et concernent :  
la donnée GNEXTL, restituée dans l'article 30 d'exonération de PEV, avec la modification des libellés des codes exonération (AL, AY, HU, NL et NY) et la création du nouveau code exonération HY.  
la description -complétée - de l' article taxation de pev (article de rang 36)

#### Historique :

Les modifications 2008 concernaient :

la donnée GNEXTL, restituée dans l'article d'exonération de PEV, avec la création de nouveaux codes exonération (LM, RQ, BE, RW, LW, NU, AU, NV, AV, NW, AW, NT, AT, NZ, AZ et l'abattement ZT)

- la donnée cbtabt : la colonne observation comprend les valeurs ZS, ZT ou blanc

page 16 positions 48 et 49 (entrée au lieu de escalier) et positions 72 à 75 (cdi/cdif au lieu de cdif)

Les modifications 2007 concernaient la donnée GNEXTL, restituée dans l'article d'exonération de PEV, avec la création de nouveaux codes exonération (PC, ZR, ZV).

## 2 RESTITUTION DES INFORMATIONS

### 2.1 La structure du fichier

Le fichier contient un article direction.

Chaque article de local contient le même indicatif complète du numéro de pev, d'un code type d'article et d'un numéro de descriptif ou d'un numéro d'ordre.

**Article 00** : Numéro de pev à blanc, type à 00, numéro d'ordre à blanc. C'est l'article tête de local, unique pour un local. Il comprend l'indicatif cadastral et l'adresse du local.

**Article 10** : Numéro de pev à blanc, type à 10, numéro d'ordre à blanc. Unique pour un local, il contient les données générales du local.

Un local peut être constitué de une à N parties d'évaluation ou PEV ; chaque pev peut être décrite par les articles suivants :

**Article 21** : Numéro de pev servi, type à 21, numéro d'ordre à blanc. Il contient les éléments d'évaluation d'une partie d'évaluation, ainsi que certaines informations de descriptif comme les coefficients d'entretien et de situation générale qui ont un impact sur l'évaluation.

**Article 30** : Numéro de pev servi, type à 30, numéro d'ordre servi. Le numéro de pev est celui de la pev a laquelle s'applique l'exonération. Le numéro d'ordre est servi de 3 caractères de 001 a 015. La présence de cet article est facultative.

L'Abattement ZUS pour les HLM et SEM est géré au niveau local mais un article de type 30 est formaté pour les PEV à usage d'habitation de ces locaux.

Pour les établissements industriels, l'année d'immobilisation est servie. On peut retrouver une exonération ventilée sur plusieurs années

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	5

**Article 36** : Numéro de pev servi, type à 36, numéro d'ordre à blanc. Unique pour une pev, il contient les données de taxation applicable à la pev, valeur locative imposée et base d'imposition par collectivité.

**Pour les établissements industriels, l'année d'immobilisation contient « high value ».**

**Article 40** : Numéro de pev servi, type à 40, numéro de descriptif servi a 'H', 'HA', 'HB', etc.. Le descriptif 'H' de la partie principale d'habitation est unique pour la pev. Le descriptif 'Hx' correspond à une construction accessoire avec pièces d'habitation rattachées à la partie principale.

**Article 50** : Numéro de pev servi, type à 50, numéro de descriptif servi a 'P01'. S'agissant du descriptif d'une pev professionnelle, cet article n'existe que pour pev non affectée à l'habitation et est unique.

**Article 60** : Numéro de pev servi, type à 60, numéro de descriptif servi dans une série numérique à partir de '001'. Descriptif de dépendance, cet article est facultatif pour la pev de partie principale qu'il complète ; il peut être multiple.

Un local = 1 art.00 + 1 art.10 + 1 a N pev  
(Etablissements industriels = au plus 2 pev : Bâtiment et/ou Terrain)

Une pev = 1 art.21 + 0 a 15 art.30 + 1 art.36 +  
1 art.40 ' H ' + 0 a N art.40 ' Hx' + 0 a N art.60  
ou  
1 art.50 + 0 a N art.60  
ou  
1 a N art.60

Une pev établissement industriel =  
1 art.21 + 0 à 15 art.30 par année d' immobilisation + 1 art.36

Dans les départements d'outre-mer, les articles 40, 50 et 60 peuvent ne pas encore exister.

## **2.2 Le contenu du fichier**

### **2.2.1. Article 00**

Le numéro invariant : subit un contrôle de numéricité, de non-nullité, de non-doublon.

Le préfixe de section : contient le code commune absorbée pour les fusions de communes. Pour les autres communes, y compris Paris et Lyon la zone est à blanc.

Lorsque le code voie Rivoli est restituée, le numéro de voirie, s'il est inexistant, est généré à blanc.

Les autres informations sont restituées telles qu'elles figurent dans la base documentaire Majic2.

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	6

## 2.2.2. Article 10

Top gpdl : la valeur '1' signale que le local appartient à une propriété divisée en lots (PDL), même si le local n'est pas lui-même lié à un lot.

Serie-role : toujours servie. C'est celle de la parcelle d'assise ou de la parcelle de référence; en cas d'anomalie, elle est initialisée a 'A'.

Compte communal de propriétaire : les modalités de reconstitution sont inchangées par rapport à celles existant sous Majic-Inter. Un local, dont le propriétaire n'est pas trouvé, est attribué au compte fictif Y99999, avec une date de l'acte a blanc.

Date de l'acte : Si elle est à zéro dans la base, elle est restituée à blanc. Sa structure est jjmmaaaa.

Fonctionnaire logé : zone servie d'un compte communal, débiteur de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, lorsque la 1ere pev du local est en exonération permanente.

Code évaluation : Voir en annexe la signification des valeurs du code.

Type de local : Voir en annexe la signification des valeurs du code.

Zone Om : valeurs possibles P (taux plein) et taux réduits RA a RD; si la zone est au taux plein, la lettre 'P' est cadrée à gauche.

Code de construction particulière : Voir en annexe la signification des valeurs du code.

Nature de local : Voir en annexe la signification des valeurs du code.

Loyer de 48 : Les zones catégorie et loyer sont servies après contrôle : si le local est de type habitation, s'il ne comporte pas d'exonération sur la première pev, si le loyer est non nul, si la catégorie est différente de blanc, '/' et 99.

La zone dloy48a est le montant du loyer en valeur de l'année après application des coefficients triennaux.

Le top taxation 48 est mis à 1 si la taxation est assise sur le loyer, a 0 si la base de taxation est la VL.

Pour un local non soumis au loyer de 48, toutes ces zones sont à blanc.

Top cchpr : cet indicateur est mis à '\*' lorsqu'il a eu mutation du bien, a blanc dans les autres cas.

Top hlmsem : si le local appartient à un organisme HLM ou a une société d'économie mixte, l'indicateur reçoit le code groupe de personne morale, respectivement 5 ou 6; dans les autres cas, il est à blanc.

Top postel : indicateur de bien appartenant à La Poste ou a France Télécom : il est à 'X' si le local appartient et est occupé par La Poste , à 'Y' ou 'Z' s'il est occupé par respectivement La Poste ou France Télécom non propriétaire; dans les autres cas, il est à blanc.

Code exonération HLM zone sensible : avec années de début et de fin d'exonération.

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	7

(nouveau D4 2001). De plus, des enregistrements de type « 30 » sont créés pour les pev à usage d'habitation de ces locaux dès lors que l'année de retour à imposition est supérieure à l'année de campagne.

### 2.2.3. Article 21

Code affectation de la pev : voir en annexe la signification des codes.

Catégorie : servie pour les pev évaluées par comparaison. Les pev d'affectation H ou P sont classées dans la nomenclature suivante :

- a. **Peu de nature MA ou AP** : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 1M, 2M, 3M, 4M, 5M, 6M, 7M ou prendre une valeur intermédiaire x3, x4, x5, x6, x7 (avec x = 1,2,3,4,5,6,7),

Code	Proportion en Catégorie	
	Supérieure	Inférieure
3	3/4	1/4
4	2/3	1/3
5	1/2	1/2
6	1/3	2/3
7	1/4	3/4

A noter que la catégorie de plus faible code est la catégorie supérieure ; (1!> 2 >....> 8).

- b. **Peu de nature DE** :

*Dépendance ordinaire* : A, AM, B, BM, C, CM, D.

*Dépendance d'agrément* : AA, AS, BA, BS, CA, CS, DA.

*Surface pondérée de la pev* : elle n'est pas toujours servie.

*Retour à imposition* : Cette zone peut recevoir la valeur 'R' qui signifie que l'exonération de la pev s'achève l'année du traitement.

DATE	DESCRIPTION	FICHIER	PAGE
28/04/2009	DE FICHIER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	8

#### 2.2.4. Article 30

Le code de collectivité locale peut prendre les valeurs C pour commune, D pour département, R pour région, TC pour toutes collectivités, Gc pour groupement de communes.

Le taux d'exonération est sous la forme '10000' pour cent pour cent.

Code exonération : Voir en annexe les significations du code.

Voir annexe concernant les exonérations permanentes pour les établissements industriels.

dvldif2 : représente le montant de la valeur locative qui bénéficie de l'exonération; la zone est toujours numérique.

dvldif2a = dvldif2 revalorisée pour l'année en cours.

fcexb2 = fraction de VL exonérée, résultant de l'application du pourcentage au montant saisi.

fcexba2 = fcexb2 revalorise pour l'année en cours.

rcexba2 = revenu cadastral correspondant, soit la moitié de fcexba2.

Ces zones sont exprimées en Euros.

#### 2.2.5. Article 36

Il existe une occurrence de taxation par collectivité (commune, département, région, groupement de communes).

vlbai = Part de valeur locative restant imposable pour la collectivité concernée, en valeur de référence (1970 sauf établissements industriels). Si le local est imposé sur le loyer (locaux soumis à la réglementation de 1948), cette zone contient le loyer.

vlbaia = vlbai en valeur de l'année; dans le cas du loyer, il est corrigé des coefficients triennaux.

bipevla = base d'imposition de la pev en valeur de l'année égale à la moitié de la zone vlbaia.

bateom = base d'imposition de la PEV prise en compte pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

baomec = base d'imposition écrêtée de la PEV, c'est à dire non prise en compte pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	9

## 2.3 Annexe

### 2.3.1 Tableau des codes "Méthode d'évaluation"

CCOEVA	Signification
A	Méthode comptable
B	Evaluation d'après le bail
C	Evaluation par comparaison
D	Evaluation par voie d'appréciation directe
E	Evaluation spécifique aux transformateurs électriques et appareils à gaz
T	Evaluation tarifaire (futur code)

### 2.3.2 Tableau des codes "Type de local"

DTELOC	Signification
1	Maison
2	Appartement
3	Dépendances
4	Local commercial ou industriel
5	DOM = maison dans descriptif
6	DOM = appartement sans descriptif
7	DOM = dépendance sans descriptif
8	Locaux de groupe 4 : évaluation tarifaire (non présente depuis 94)

### 2.3.3 Tableau des codes "Construction Particulière"

CCOPLC	Signification
' '	Construction particulière
R	Construction classée sur sol d'autrui lors de l'initialisation Majic2 (local, hors pdl, avec attribution différente de la parcelle d'assise)
U	Chute d'eau, barrage
V	Construction édifiée sur le domaine public
W	Construction édifiée sous le domaine public
X	Voies ferrées établies sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public et dont l'assise ne forme pas parcelle
Y	Construction édifiée sous le domaine cadastre
Z	Construction édifiée sur sol d'autrui

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	10

### 2.3.4 Tableau des codes "Nature de local"

CCONLC	Signification
AP	Appartement
AT	Antenne téléphone
AU	Autoroute
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CD	Dépendance commerciale
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
DC	Dépendance lieux communs
DE	Dépendance bâtie isolée
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale
SM	Sol de maison
U	Etablissement industriel
U1	Gare
U2	Gare : Triage
U3	Gare : Atelier matériel
U4	Gare : Atelier magasin
U5	Gare : Dépôt - Titulaire
U6	Gare : Dépôt - Réel
U7	Gare : Matériel transport
U8	Gare : Entretien matériel roulant
U9	Gare : Station usine
UE	Transformateur électrique
UG	Appareil à gaz
US	Etablissement industriel

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	11

### 2.3.5 Tableau des codes "Nature de dépendances"

CCONAD	Signification
	<b>Pour DHA et DDE :</b>
CV	Cave
GA	Garage
GR	Grenier
TR	Terrasse
	<b>Pour DDE seulement :</b>
BC	Bûcher
BD	Buanderie
BX	Box
CD	Chambre de domestique
CL	Cellier
DC	Dépendance de local commun
GC	Grenier/cave
GP	Garage/parking
JH	Jardin d'hiver
PA	Elément de pur agrément
PI	Pièce indépendante
PK	Parking
PS	Piscine
RS	Remise
SR	Serre
TT	Toiture-terrasse

### 2.3.6 Tableau des codes "Nature d'occupation local"

DNATLC	Signification
A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que propriétaire ou usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affectée à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	12

### 2.3.7 Tableau des codes "Affectation de pev"

CCOAFF	Signification
B	Bâtiment industriel (lie a ccoeva = A ou E)
C	Commerce
H	Habitation
K	Locaux administratifs non passibles de la TH
L	Hôtel
P	Professionnel
S	Biens divers passibles de la TH
T	Terrain industriel (lie à ccoeva = A ou E)

### 2.3.8 Tableau des codes "Exonération permanente"

GNEXPL	Signification
CD	Exonération permanente des parts communale et départementale (biens d'une région situés dans une autre région)
CR	Exonération permanente des parts communale et régionale (biens d'un département situés dans un autre département)
DR	Exonération permanente des parts départementale et régionale (biens d'une commune situés dans une autre commune)
EP	Exonération permanente
NI	Non imposable
PP	Exonération de pev secondaire de bien indivis

### 2.3.9 Tableau des codes "Collectivité"

CCOLLOC	Signification
C	Commune
D	Département
GC	Groupement de communes
R	Région
TC	Toutes collectivités

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	13

### 2.3.10 Tableau des codes "Exonération temporaire"

GNEXTL	Signification
AD	Droit commun (2 ans) - addition de construction
AE	Exonération de 20 ans en faveur des logements sociaux qui respectent un certain nombre de normes environnementales pour additions de constructions
AF	2 ans pour addition de construction avec prêt conventionne, PAP ou PLA
AL	<b>Exo de 15 ans pour logements sociaux (AC)</b>
AP	Exonération annuelle pour installation antipollution
AQ	Exonération de 15 ans pour addition de construction antérieure au 01/01/1973
AS	Abattement de 30% pour les locaux sociaux situés dans les DOM et équipés contre les risques naturels
AT	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (addition de construction).
AU	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (addition de construction)
AV	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (addition de construction)
AW	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (addition de construction)
AX	Longue durée (10 ans) - addition de construction
AY	<b>Exo de 15 ans pour logements sociaux (AC)</b>
AZ	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (addition de construction).
BE	Local situé dans un bassin d'emploi à redynamiser. Article 1383 H du CGI.
DF	Exonération pour bâtiment déshydratation des fourrages.
EA	Economiquement faible - type A
EB	Economiquement faible - type B
EC	Economiquement faible - type C
EE	Exonération économiquement faible (ECF) de type E.
EF	Exonération économiquement faible (ECF) de type F.
EI	Exonération pour les jeunes entreprises innovantes
EN	Exonération entreprise nouvelle.
GS	Exo pour groupement de coopération sanitaire
HU	<b>Exo de 15 ans pour logements sociaux acquis ou aménagés</b>
HY	<b>Exo de 25 ans pour logements sociaux acquis ou aménagés</b>
LA	Durée variable - totale ou partielle - PLA
LM	Local situé dans une zone de revitalisation rurale. Article 1383 E bis du CGI.
LR	Durée variable - totale ou partielle habilitation
LW	Exonération de 25 ans pour les logements acquis avec

DATE	DESCRIPTION	FICHER	PAGE
28/04/2009	DE FICHER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	14

<b>GNEXTL</b>	<b>Signification</b>
	l'aide de l'Etat en vue de leur location.
LY	Prorogation de 10 ans de l'exonération « LE » prévue à l'art. 1384 C du CGI
ND	Droit commun (2 ans) - construction nouvelle
NE	Exonération de 20 ans en faveur des logements sociaux qui respectent un certain nombre de normes environnementales pour constructions nouvelles
NF	2 ans pour construction nouvelle avec prêt conventionne, PAP ou PLA
NL	<b>Exo de 15 ans pour logements sociaux (CN)</b>
NQ	Exonération de 15 ans pour construction nouvelle antérieure au 01/01/1973
NT	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (construction nouvelle).
NU	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (construction nouvelle)
NV	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (construction nouvelle)
NW	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (construction nouvelle)
NX	Longue durée (10 ans) - construction nouvelle
NY	<b>Exo de 25 ans pour logements sociaux (CN)</b>
NZ	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (construction nouvelle).
PC	Exo de 5 ans pour locaux situés dans un pôle de compétitivité - art. 1383 F du CGI
PE	Prolongation a durée variable d'exonération de droit commun
PX	Prolongation exonérations NX et AX (5 ans maxi)
RA	Exonération de certains établissements industriels durée indéterminée.
RC	Exo pour bail à réhabilitation pris à compter du 01/01/2005 - art. 1384 B, 1586 B et 1599 ter E du CGI
RQ	Local achevé avant la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques. Article 1383 G du CGI.
RW	Local achevé avant le 01/01/1989 ayant fait l'objet de dépenses destinées à économiser l'énergie. Article 1383-O B du CGI.
ZF	Exonération zone franche.
ZR	Exo de 15 ans pour locaux situés dans une zone de revitalisation rurale - art. 1383 E du CGI
ZS	Abattement ZUS 30 % HLM SEM
ZT	Logement topé ZUS
ZU	Exonération pour nouvelles zones franches
ZV	Exo de 5 ans pour zone franche urbaine de 3ème génération - art. 1384 C bis du CGI

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCDIR	PROPRIETES BATIES DIFFUSION	ART	DF	020	15

### 3. DESSINS D'ENREGISTREMENT

#### Article direction

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	CCODEP	code département	
3	3	1	X	CCODIR	code direction	
4	35	32	X	FILLER		low value
36	65	30	X	LIBDIR	libelle de la direction	
66	67	2	X	PARMDAT	date de référence du Fichier	D4
68	75	8	X	JDATPARM	date de création du fichier	jjmmssaa
76	77	2	X	VOTEREV	intégration ou non de la révision	INDISPONIBLE
78	81	4	X	JANDOC	année de campagne	
82	200	119	X	FILLER		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCID	PROPRIETES BATIES DIFFUSION	ART	DF	021	16

**Article identifiant du local**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	CCODEP	code département	
3	3	1	X	CCODIR	code direction	
4	6	3	X	CCOCOM	code commune INSEE	
7	16	10	X	INVAR	numéro invariant	
17	30	14	X	FILLER		
31	32	2	X	CENR	code enregistrement	00
33	35	3		FILLER		
					<i>identifiant cadastral</i>	
36	38	3	X	CCOPRE	préfixe de section ou quartier servi pour les communes associées,	
39	40	2	X	CCOSEC	lettres de section	
41	44	4	X	DNUPLA	numéro de plan	
45	45	1	X	FILLER		
46	47	2	X	DNUBAT	lettre de bâtiment	
48	49	2	X	DESC	numéro d'entrée	
50	51	2	X	DNIV	niveau étage	
52	56	5	X	DPOR	numéro de local	
					<i>Identifiant adresse</i>	
57	60	4	X	CCORIV	Code Rivoli de la voie	
61	61	1	X	FILLER		
62	66	5	X	CCOVOI	Code Majic2 de la voie	
					<i>Voirie</i>	
67	70	4	X	DNVOIRI	Numéro de voirie	
71	71	1	X	DINDIC	indice de répétition	
72	75	4	X	CCOCIF	code du cdi/cdif (code topad)	
76	105	30	X	DVOILIB	libelle de la voie	
106	106	1	X	CLEINVAR	clé alpha no invariant	
107	107	1	X	LOCINC	code local sans évaluation	INDISPONIBLE
108	200	93	X	FILLER		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCLOC	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	<b>ART</b>	<b>DF</b>	<b>022</b>	17

**Article descriptif du local**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	CCODEP	code département	
3	3	1	X	CCODIR	code direction	
4	6	3	X	CCOCOM	code commune INSEE	
7	16	10	X	INVAR	numéro invariant	
17	30	14	X	FILLER		
31	32	2	X	CENR	code enregistrement	10
33	35	3	x	FILLER		
36	36	1	X	GPDL	indicateur d'appartenance à un lot de pdl	1 = oui, sinon 0
37	37	1	X	DSRPAR	lettre de série rôle	
38	43	6	X	DNUPRO	compte communal de propriétaire	
44	51	8	X	JDATAT	date d'acte de mutation	jjmmaaaa
52	57	6	X	DNUFNL	compte communal de fonctionnaire logé	redevable de la tom
58	58	1	X	CCOEVA	code évaluation	A B C D E T tableau 2.3.1
59	59	1	X	CCITLV	local imposable à la taxe sur les locaux vacants	indisponible
60	60	1	X	DTELOC	type de local	1 à 8 tableau 2.3.2
61	62	2	X	GTAUOM	zone de ramassage des ordures ménagères	P RA RB RC RD ou blanc
63	65	3	X	DCOMRD	Pourcentage de réduction sur tom	
66	66	1	X	CCOPLC	Code de construction particulière	R U V W X Y Z ou blanc tabl. 2.3.3
67	68	2	X	CCONLC	Code nature de local	voir tableau 2.3.4
69	77	9	9	DVLTRT	Valeur locative totale retenue pour le local	
78	81	4	X	CCOAPE	Code NAF pour les locaux professionnels	
82	83	2	X	CC48LC	Catégorie de loi de 48	
84	92	9	9	DLOY48A	Loyer de 48 en valeur de l'année	
93	93	1	X	TOP48A	top taxation indiquant si la pev est impose au loyer ou a la vl	1 = loyer o = vl
94	94	1	X	DNATLC	Nature d occupation	A P V L T D tableau 2.3.6
95	102	8	X	DNUPAS	no passerelle TH/TP	INDISPONIBLE
103	104	2	X	GNEXCF	code nature exo ecf	INDISPONIBLE
105	107	3	9	DTAUCF	taux exo ecf	INDISPONIBLE

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCLOC	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	<b>ART</b>	<b>DF</b>	<b>022</b>	18

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
108	108	1	X	cchpr	Top indiquant une mutation propriétaire	* ou blanc
109	112	4	X	jannat	Année de construction	
113	114	2	X	dnbniv	Nombre de niveaux de la construction	
115	115	1	X	hlmsem	Local appartenant à hlm ou sem	5 = hlm, 6 = sem, sinon blanc
116	116	1	X	postel	Local de Poste ou France Telecom	X, Y, Z, ou blanc
117	118	2	X	dnatcg	Code nature du changement évaluation	INDISPONIBLE
119	126	8	X	jdatcgl	date constatation changement	INDISPONIBLE
127	132	6	X	dnutbx	no gestionnaire déclarant taxe bureaux	INDISPONIBLE
133	141	9	9	dvltla	VL totale du local actualisée	INDISPONIBLE
142	145	4	X	janloc	Année de création du local	INDISPONIBLE
146	147	2	X	ccsloc	Code cause création du local	INDISPONIBLE
148	148	1	9	fburx	Indicateur présence bureaux	INDISPONIBLE
149	149	1	X	gintom	Indicateur imposition OM exploitable à partir de 2002	D, E, V ou blanc
150	151	2	X	cbtabt	Code exonération HLM zone sensible	ZS, <b>ZT</b> ou blanc
152	155	4	X	jdtabt	Année début d'exonération ZS	
156	159	4	X	jrtabt	Année fin d'exonération ZS	
160	163	4	X	Jacloc	Année d'achèvement du local	INDISPONIBLE
164	200	37	X	filler		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCEXB	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	<b>ART</b>	<b>DF</b>	<b>024</b>	19

**Article descriptif de pev**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	27	11	X	filler		
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	21
33	35	3		filler		
36	36	1	X	ccoaff	Affectation de la pev	H P L S K C T B tableau 2.3.7
37	37	1	X	ccostb	lettre de série tarif bâtie ou secteur locatif	A à Z sauf I O Q
38	39	2	X	dcapec	Catégorie	Commentaires 2.2.3
40	42	3	9	dcetlc	Coefficient d entretien	9V99
43	45	3	9	dcsplc	Coefficient de situation particulière	S9V99
46	51	6	9	dsupot	Surface pondérée	Présence non systématique
52	60	9	9	dvlper	Valeur locative de la pev, en valeur de référence (1970) sauf pour les établissements de code évaluation A	
61	69	9	9	dvlpera	Valeur locative de la pev, en valeur de l'année	
70	71	2	X	gnexpl	Nature d'exonération permanente	Gérée dans art 30 pour les EI tableau 2.3.8
72	101	30	X	libocc	nom de l occupant	INDISPONIBLE
102	102	1	X	ccthp	Code occupation à la Th ou à la TP	
103	103	1	X	retimp	Top : retour partiel ou total à imposition	
104	106	3	X	dnuref	Numéro de local type	
107	138	32	X	rclsst	Données reclassement	INDISPONIBLE
139	139	1	X	gnidom	Top : pev non imposable (Dom)	
140	142	3	9	dcsglc	Coefficient de situation générale	S9V99
143	143	1	x	ccogrb	Code groupe bâti révisé	INDISPONIBLE
144	147	4	x	cocdi	Code cdi topad	INDISPONIBLE
148	150	3	x	cosatp	Code service topad	INDISPONIBLE
151	151	1	x	gsatp	Nature service gérant tp	INDISPONIBLE
152	152	1	x	clocv	Indicateur local vacant	INDISPONIBLE
153	161	9	9	dvltp	VL TOTALE DE LA PEV MAJIC2	
162	164	3	9	dcralc	correctif d'ascenseur	format S9V99
165	200	36	X	filler		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCEXB	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	<b>ART</b>	<b>DF</b>	<b>024</b>	20

**Article exonération de pev**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	23	7	X	filler		
24	27	4	X	Janbil	Année d'immobilisation	servie pour ets. industriels
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	30
33	35	3	X	dnuexb	Numéro d'ordre de l'article	001 à 015
36	37	2	X	ccolloc	Code de collectivité locale accordant l'exonération	C D R TC tableau 2.3.9
38	42	5	9	pexb	Taux d'exonération accordée	999V99
43	44	2	X	gnextl	Nature d'exonération temporaire (et permanente pour ets. Industriels)	tableau des codes 2.3.10 et 2.3.8
45	48	4	X	jandeb	année de début d'exonération	
49	52	4	X	janimp	année de retour à imposition	
53	61	9	9	vecdif	montant saisi de l'EC bénéficiant exo	INDISPONIBLE
62	62	1	X	filler		
63	71	9	9	vecdifa	vecdif multiplié par coeff	INDISPONIBLE
72	72	1	X	filler		
73	81	9	9	fcexb	Fraction EC exonérée	INDISPONIBLE
82	82	1	X	filler		
83	91	9	9	fcexba	fcexb multiplié par coeff	INDISPONIBLE
92	92	1	X	filler		
93	101	9	9	rcexba	revenu cadastral exonéré	INDISPONIBLE
102	102	1	X	filler		
103	111	9	9	dvldif2	Montant de VL exonérée (va- leur 70)	
112	112	1	X	filler		
113	121	9	9	dvldif2a	Montant de VL exonérée (va- leur de l'année)	
122	122	1	X	filler		
123	131	9	9	fcexb2	Fraction de VL exonérée (va- leur 70)	
132	132	1	X	filler		
133	141	9	9	fcexba2	Fraction de VL exonérée (va- leur de l'année)	
142	142	1	X	filler		
143	151	9	9	rcexba2	Revenu cadastral exonéré (valeur de l'année)	
152	200	49	X	filler		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCDHA	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	<b>ART</b>	<b>DF</b>	<b>026</b>	21

Article taxation de pev

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	27	11	X	filler		
24	27	4	X	janbil	Année d'immobilisation	High value pour ets. Industriels
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	36
33	35	3	X	filler		
36	155	120			4 occurrences de taxation occurrences des parts reve- nant respectivement aux : commune, département, région et groupement de communes	
---	---	9	9	vlbai	Part de VL imposée (valeur70)	
---	---	1	X	filler		
---	---	9	9	vlbaia	Part de VL imposée (valeur de l'année)	
---	---	1	X	filler		
---	---	9	9	bipevla	Base d'imposition de la pev(valeur de l'année)	
---	---	1	X	filler		
<b>156</b>	<b>164</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>Bateom</b>	<b>BASE ORDURES MENAGERES</b>	
<b>165</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>X</b>	<b>Filler</b>		
<b>166</b>	<b>174</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>baomec</b>	<b>BASE ORDURES MENAGERES ECRETEE</b>	
<b>175</b>	<b>200</b>	<b>26</b>	<b>X</b>	<b>filler</b>		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCDHA	PROPRIETES BATIES DIFFUSION	ART	DF	026	22

**Article descriptif partie principale habitation**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	27	11	X	filler		
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	40
33	35	3	X	dnudes	Numéro d'ordre de descriptif	bHb, bHA...
36	75	40			4 occurrences positionnelles d'éléments incorporés	
---	---	2	X	cconad	Nature de dépendance	Tableau 2.3.5
---	---	6	9	dsueic	Surface réelle de l'élément incorporé	
---	---	2	9	dcime1	Coefficient de pondération	9V9
					Eléments de confort	
76	76	1	X	geaulc	Présence d'eau	O = oui, N = non
77	77	1	X	gelelc	Présence d'électricité	O = oui, N = non
78	78	1	X	gesclc	Présence d'escalier de ser- vice (appartement)	O = oui, N = non, blanc
79	79	1	X	ggazlc	Présence du gaz	O = oui, N = non
80	80	1	X	gasclc	Présence d'ascenseur (appart- tement)	O = oui, N = non, blanc
81	81	1	X	gchclc	Présence du chauffage central	O = oui, N = non
82	82	1	X	gvorlc	Présence de vide-ordures (appartement)	O = oui, N = non, blanc
83	83	1	X	gteglc	Présence du tout à l'égout	O = oui, N = non
84	85	2	x	dnbbai	Nombre de baignoires	
86	87	2	x	dnbdou	Nombre de douches	
88	89	2	x	dnblav	Nombre de lavabos	
90	91	2	x	dnbwc	Nombre de WC	
92	94	3	9	deqdh1	Equivalence superficielle des éléments de confort	
					Répartition des pièces	
95	96	2	x	dnbppr	Nombre de pièces principales	
97	98	2	x	dnbsam	Nombre de salles à manger	
99	100	2	x	dnbcha	Nombre de chambres	
101	102	2	x	dnbcu8	Nombre de cuisines de moins de	

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCDHA	PROPRIETES BATIES DIFFUSION	ART	DF	026	23

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
					9 m2	
103	104	2	x	dnbcu9	Nombre de cuisines d'eau moins 9 m2	
105	106	2	x	dnbsea	Nombre de salles d'eau	
107	108	2	x	dnbann	Nombre de pièces annexes	
109	110	2	x	dnbpdc	Nombre de pièces	
111	116	6	9	dsupdc	Superficie des pièces	
					<i>Caractéristiques générales</i>	
117	118	2	X	dmatgm	Matériaux des gros murs	0 indéterminé 1 pierre 2 meulière 3 béton 4 briques 5 aggloméré 6 bois 9 autres
119	120	2	X	dmatto	Matériaux des toitures	0 indéterminé 1 tuiles 2 ardoises 3 zinc aluminium 4 béton
121	124	4	X	jannat	Année d'achèvement	
125	125	1	X	detent	état d'entretien	1 bon 2 assez bon 3 passable 4 médiocre 5 mauvais
126	127	2	X	dnbniv	Nombre de niveaux	
128	200	73	X	filler		

DATE	COPY	DESSIN D'ENREGISTREMENT	PROJET	CHAINE	NUMERO	PAGE
30/03/2009	CLOCDNH	PROPRIETES BATIES DIFFUSION	ART	DF	027	24

**Article descriptif professionnel**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	27	11	X	filler		
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	50
33	35	3	X	dnudes	Numéro d'ordre de descriptif	P01
36	44	9	X	vsupot	surface pondérée	INDISPONIBLE
45	53	9	9	vsurz1	Surface réelle totale zone 1	INDISPONIBLE
54	62	9	9	vsurz2	Surface réelle totale zone 2	INDISPONIBLE
63	71	9	9	vsurz3	Surface réelle totale zone 3	INDISPONIBLE
72	80	9	9	vsurzt	Surface réelle totale	
81	81	1	x	filler		
82	90	9	9	vsurb1	surface réelle des bureaux 1	INDISPONIBLE
91	99	9	9	vsurb2	surface réelle des bureaux 2	INDISPONIBLE
100	200	101	x	filler		

DATE	DESCRIPTION	FICHIER	PAGE
30/03/2009	DE FICHIER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	25

**Article descriptif de dépendance**

Indicatif = 1,35 - Longueur = 200

DEB	FIN	LGR	NAT	NOM	DESCRIPTION	OBSERVATION
1	2	2	X	ccodep	Code département	
3	3	1	X	ccodir	Code direction	
4	6	3	X	ccocom	Code commune INSEE	
7	16	10	X	invar	Numéro invariant	
17	27	11	X	filler		
28	30	3	X	dnupev	Numéro de pev	
31	32	2	X	cenr	Code enregistrement	60
33	35	3	X	dnudes	Numéro d'ordre de descriptif	001, 002...
36	41	6	9	dsudep	Surface réelle de la dépendance	
42	43	2	X	cconad	Nature de dépendance	cf tableau des codes
44	49	6	X	asitet	Localisation (bat, esc, niv)	
					<i>Caractéristiques générales</i>	
50	51	2	X	dmatgm	Matériaux des gros murs	0 à 9 cf art 40
52	53	2	X	dmatto	Matériaux des toitures	0 à 4 cf art 40
54	54	1	X	detent	état d'entretien	1 à 5 cf art 40
					Eléments de confort	
55	55	1	X	geaulc	Présence d'eau	O = oui, N = non
56	56	1	X	gelelc	Présence d'électricité	O = oui, N = non
57	57	1	X	gchclc	Présence du chauffage central	O = oui, N = non
58	59	2	x	dnbbai	Nombre de baignoires	
60	61	2	x	dnbdou	Nombre de douches	
62	63	2	x	dnblav	Nombre de lavabos	
64	65	2	x	dnbwc	Nombre de WC	
66	68	3	9	deqtlc	Equivalence superficielle des éléments de confort	
69	70	2	9	dcimlc	Coefficient de pondération	1,0 - 0,2 à 0,6
71	73	3	9	dcetde	Coefficient d entretien	9V99
74	76	3	9	dcspde	Coefficient de situation particulière	S9V99 de -0,10 à +0,10
77	200	124	X	filler		

**TABLE DES MATIERES**

DATE	DESCRIPTION	FICHIER	PAGE
30/03/2009	DE FICHIER	<b>PROPRIETES BATIES DIFFUSION</b>	26

<b>1 PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
1.1 DESCRIPTION DU FICHIER .....	1
1.2 ORGANISATION DU FICHIER .....	2
1.3 MODIFICATIONS DU FICHIER .....	4
<b>2 RESTITUTION DES INFORMATIONS .....</b>	<b>4</b>
2.1 LA STRUCTURE DU FICHIER .....	4
2.2 LE CONTENU DU FICHIER .....	5
2.2.1. Article 00 .....	5
2.2.2. Article 10 .....	6
2.2.3. Article 21 .....	7
2.2.4. Article 30 .....	8
2.2.5. Article 36 .....	8
2.3 ANNEXE .....	9
2.3.1 Tableau des codes "Méthode d'évaluation" .....	9
2.3.2 Tableau des codes "Type de local" .....	9
2.3.3 Tableau des codes "Construction Particulière" .....	9
2.3.4 Tableau des codes "Nature de local" .....	10
2.3.5 Tableau des codes "Nature de dépendances" .....	11
2.3.6 Tableau des codes "Nature d'occupation local" .....	11
2.3.7 Tableau des codes "Affectation de pev" .....	12
2.3.8 Tableau des codes "Exonération permanente" .....	12
2.3.9 Tableau des codes "Collectivité" .....	12
2.3.10 Tableau des codes "Exonération temporaire" .....	13
<b>3. DESSINS D'ENREGISTREMENT.....</b>	<b>15</b>